

Echec à la formule magique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 279

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Echec à la formule magique

Le problème posé aux autorités fédérales par la révision de la législation sur l'avortement a mis en lumière la fragilité du système gouvernemental helvétique.

Il a suffi qu'un parti mette les pieds contre le mur pour ébranler la formule magique.

Que le chef du Département fédéral de justice et police ait demandé à être déchargé du dossier n'est pas le plus important. Plus révélateur encore est le fait que la majorité du Conseil fédéral, radicaux et socialistes, ait renoncé à faire valoir son point de vue, la solution du délai, pour se rallier à une voie supposée moyenne (voir notre développement en page 2), les indications sociales.

Et le projet adopté ne satisfait personne; comment le pourrait-il d'ailleurs, puisqu'il ne fait que confirmer la situation actuelle, dénoncée de tous côtés? Les démocrates-chrétiens ont déjà fait connaître leur opposition résolue, tout comme les partisans de la décriminalisation de l'avortement.

Tout se passe comme si le Conseil fédéral cherchait avant tout à préserver un consensus formel, en son sein d'abord, entre les partis et les organisations ensuite. L'unité à tout prix, au nom de la diversité helvétique, par crainte de voir se réveiller les antagonismes historiques, ville-campagne, conservateurs-radicaux, romands-allemaniques.

Voilà pour la justification. Si l'on y regarde de plus près pourtant, cette manière d'éviter les décisions majoritaires au profit d'une « entente à l'amiable » profite essentiellement aux partisans de l'immobilisme. L'exemple de l'avortement est spécialement parlant...

Avec le gouvernement de tous les partis, nous avons cru trouver une formule magique. Elle a fait illusion aussi longtemps que chaque conseiller fédéral a pu jouir d'une grande autonomie dans

la gestion de son département. Les questions de principe étaient repoussées à plus tard.

En somme, tout a bien marché tant que la collégialité était réduite au strict minimum.

La mise sur pied d'un programme de gouvernement pour la législature a encore contribué à masquer les véritables enjeux et a permis de donner le change: il n'est guère délicat de se mettre d'accord sur un catalogue de problèmes!

La difficulté commence lorsqu'il s'agit de trancher entre les différentes solutions envisageables, surtout si celles-ci supposent de préciser des options à long terme. Car là, des décisions collégiales sont absolument indispensables: fini le temps de la gestion « départementale »! Et cet accroc provoqué par le débat sur l'avortement n'est qu'un avant-goût des affrontements qui se préparent; car se bousculent au portillon toutes les questions éludées dans la dernière décennie, au nom de la solidarité gouvernementale.

Des femmes aux objecteurs

Petite lettre ouverte au conseiller fédéral Furgler. Merci, M. Furgler, grâce à vous l'objection de conscience n'est plus un crime! Vous avez montré la voie, donnez-nous maintenant les moyens de nous faire remplacer pour les basses besognes que la raison d'Etat nous impose.

En matière militaire, des gouvernements, autrefois, avaient innové et pourraient nous servir d'exemples: vous souvenez-vous de la conscription par tirage au sort? Voilà une solution envisageable, à moins qu'en Suisse, comme à Hollywood, seules les grandes vedettes puissent se faire doubler pour certaines scènes...

Au fait, veuillez signaler au brigadier K. Furgler que si le respect de la vie commence dès la conception, il ne devrait pas s'arrêter à la naissance. Et recevez la reconnaissance des autres objecteurs qu'attendent les tribunaux militaires. DP

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand

N° 279 4 juillet 1974

Onzième année

Rédacteur responsable:

Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

Abonnement

pour une année: 33 francs

jusqu'à fin 1974: 17 francs

1002 Lausanne, case 1047

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10

C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier

Rudolf Berner

Claude Bossy

Jean-Daniel Delley

279